



Déclaration liminaire CFDT au CTS des DI(R)ECCTE du 1^{er} décembre 2016

Monsieur le président,

Lors de vos vœux prononcés le 20 janvier 2016 en ouverture de la reconvoction du CTS du 15 décembre 2015 vous souhaitiez un meilleur fonctionnement de ce CTS et preniez l'engagement de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour améliorer la circulation de l'information.

Pour sa part la CFDT n'a jamais cessé dans ses déclarations liminaires successives d'appeler à une amélioration du dialogue social et à l'instauration d'un vrai processus de concertation au sein de cette instance qui se limite souvent à une information a posteriori des représentants du personnel sur des textes déjà validés voire mis en œuvre.

Si sur la forme le quorum était réuni pour les deux premiers CTS de 2016, la réunion de juillet a dû être re-convoquée en septembre. Une organisation syndicale vous a déjà informée de sa décision de ne pas siéger aujourd'hui et nous partageons ses motivations puisque nous vous avons à de nombreuses reprises fait part des mêmes constats.

Sur le fond vous nous aviez réunis le 20 janvier, et le seul point soumis pour approbation était l'approbation du PV de la réunion précédente « non transmis officiellement »

Pour cette réunion le seul point pour avis est encore l'approbation du PV de la réunion précédente, mais à notre connaissance il n'a même pas été transmis officieusement, donc il nous sera difficile de nous prononcer sur un document que nous n'avons pas vu.

Les deux autres points à l'ordre du jour, pour information, portent l'un sur le suivi de l'accompagnement RH de la réforme territoriale et l'autre sur le transfert des crédits de fonctionnement du programme 155 au programme interministériel 333. Le point traditionnel « questions diverses » n'est même plus évoqué.

Le document transmis pour le suivi de l'accompagnement RH est « trop joli pour être honnête ». La situation des agents impactés par la fusion des régions est tout autre et le mal-être au travail n'est pas résolu par

l'identification des Conseiller Mobilité Carrière dans chaque DIRECCTE (vu des agents ils n'a ni moyens ni réponse à leur apporter) ou l'actualisation des DUER, alors que les indicateurs prévus par l'accord RPS fonction publique de 2008 ne sont toujours pas en place.

Nous étions intervenus en septembre pour dénoncer la sélection arbitraire des « élus » aux primes PARRE, la légère augmentation du nombre de dossiers identifiés au niveau national ne nous semble pas répondre aux attentes de la reconnaissance par de nombreux agents des conséquences de la réforme territoriale sur leurs missions et leurs conditions de travail.

Sur la présentation des transferts budgétaires nous n'avons qu'une présentation des montants pour 2017. La volonté de mutualisation de la fonction publique va plus loin et nous vous relayons les craintes de nombreux agents des fonctions supports d'être transférés en 2018 dans les SGAR avec les reliquats de crédits du programme 155 restés à la main des DI(R)ECCTE en 2017.

Enfin la CFDT vous relance régulièrement sur l'avancée du cadrage national de l'harmonisation des règlements intérieurs des DI(R)ECCTE, chantier lié non à la fusion mais à la création des DI(R)ECCTE en 2010, donc depuis bientôt 7 ans. Ce chantier devient urgent dans le contexte de fusion mais aussi dans le contexte d'annonces de candidats à la présidentielle qui, s'ils sont élus, ne mettront pas 7 ans pour remettre en cause tous les travaux conduits sur le sujet par ce CTS.

Pour terminer, la CFDT avait formulé la demande d'une instance de concertation DGCCRF au sein de la DI(R)ECCTE pour les agents situés en DDI et en DI(R)ECCTE. Cette proposition avait reçu un accueil favorable de cette instance et de M. Courtine. Depuis, nous n'avons pas eu de réponse. Nous souhaiterions savoir où en est cette demande qui nous est permise par la nouvelle rédaction du décret DI(R)ECCTE.



CFDT - CCRF et Laboratoires

2-8, rue Gaston Rebuffat

75940 PARIS CEDEX 19

Tel : 01 56 41 55 58

cfdt@dgccrf.finances.gouv.fr



@cfdtccrfscl



SYNTEF-CFDT

14 avenue Duquesne

75350 PARIS CEDEX 07

Tél : 01 44 38 29 20

syndicat.cfdt@travail.gouv.fr